



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/COM.11/L.295
16 octobre 1957
FRANÇAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. IUSUF OMAR MOHAMUD CONCERNANT LA SOMALIE
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

Au Conseil de tutelle des Nations Unies
New-York

Objet : Réintégration ou versement d'une indemnité

Je, soussigné, Iusuf Omar Mohamud, ancien sergent de la police, âgé de 45 ans, ai l'honneur de demander respectueusement votre aide pour obtenir justice dans l'affaire suivante :

Le 15 novembre 1951, j'ai été congédié sans motif par l'Administration italienne en Somalie; lorsque j'ai demandé au lieutenant CEI, qui commandait la police de Chisimaio, quel était le motif de mon renvoi, il m'a répondu que j'avais participé aux activités de la Ligue de la jeunesse somalie (SYL) et que j'avais même été un jour au bureau central de la SYL.

Le 21 novembre 1951, j'ai demandé au Commissaire du Bas-Giuba à être réintégré dans mes fonctions ou à recevoir une indemnité, mais il ne m'a pas répondu jusqu'ici. Le 31 mars 1953, j'ai présenté une autre demande à l'Administrateur de la Somalie, et j'attends encore une réponse. Le 6 août 1953, j'ai adressé directement un télégramme à l'Administrateur; il est resté sans réponse. Le 1er août 1952, un incident s'était produit entre la SYL et la police à Chisimaio, à la suite de quoi les autorités locales avaient saisi toutes les archives de la

57-28660

/...

SYL pour voir le nom des membres de la police et de l'administration qu'ils contenaient. Après ce contrôle, j'ai demandé au lieutenant CEI s'il avait trouvé mon nom dans les registres de la SYL; il m'a répondu qu'il ne s'y trouvait pas et que mon renvoi était dû à une calomnie.

Le 26 septembre 1954, j'ai adressé une demande au Conseil de tutelle des Nations Unies et, le 17 août 1955, j'ai eu une réponse des Nations Unies à ma pétition (T/PEF.11/485); il y était dit : "You can exercise your right of appeal to a judicial authority" (Vous avez le droit de saisir l'autorité judiciaire). Le 20 août 1955, j'ai donc adressé directement au Juge de la Somalie, à Mogadiscio, une demande restée sans réponse. Le 13 octobre de la même année, j'ai envoyé une dernière demande au commandant de la police somalie, à Mogadiscio, et, comme d'habitude, je n'ai pas eu de réponse.

Je vous prie de prendre en considération mes vingt-cinq années de service, au cours desquelles ma conduite a toujours été excellente, et de ne pas prêter foi aux calomnies sans fondement que l'on a lâchement répandues sur mon compte cette dernière année.

J'ai l'honneur, etc.

Iusuf Omar Mohamud

Ancien sergent de la police
Chisimaio, 25 juillet 1957
